



Solution hydro-alcoolique recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'antisepsie des mains, répond aux recommandations (gestes barrières) du ministère chargé de la santé, de se laver régulièrement les mains ou d'utiliser une solution hydro-alcoolique, aux fins de limiter le risque infectieux lié à la transmission du virus Covid-19 (Sars-CoV2). Large spectre antimicrobien : activité sur bactéries, levures et virus. Virucide (EN 14476+A2 couvre notamment les Coronavirus), Bactéricide (EN 1040, EN 1276, EN 1500, EN 12791, EN 13727+A2), Mycobactéricide (EN 14348), Levuricide/Fongicide (EN 1275, EN 1650, EN 13624).



GHS02



GHS07

Code	Cond.
806026	Flacon de 125ml